

Séance plénière CTS 19/12/2024

Introduction – Yves Talhouarn

Juste quelques mots avant de passer la parole à Éric VECHARD, délégué départemental de l'ARS, qui va nous faire part de l'activité que la DD va développer dans les mois qui viennent en osmose avec les grandes orientations qui ont été annoncées par Denis ROBIN, son directeur général. L'histoire s'est en effet accélérée ces derniers mois.

Et tout d'abord, depuis la réunion début juin où les huit présidents de CTS de notre région ont échangé avec le nouveau DG de l'ARS, réunion consacrée au thème de la territorialisation que nous avons préparée en bureau puis en CTS plénière et dont le relevé de décisions conformes à nos propositions figure sur notre site informatique.

Mais il y a eu aussi le forum du 5 décembre, il y a donc quelques jours, au cours duquel Denis ROBIN a précisé comment il va mettre en application ses orientations dès 2025 et les années suivantes. J'ai rédigé "à chaud" un compte-rendu des temps forts de ce forum que Sibylle vous a fait parvenir. A l'échelon départemental aussi, nous avons avancé depuis notre réunion de rentrée du bureau en octobre et le CTS de novembre consacrés à la structuration de notre activité en adéquation avec ce que je viens d'indiquer concernant l'échelon régional.

Et puis, nous avons relancé l'activité de la CSSM en l'élargissant d'ailleurs aux CLSM, aux CPTS et aux DAC, sur deux axes :

- La préposition d'une motion départementale sur la santé mentale, point 1 de notre ordre du jour de ce soir.
- L'élaboration du PTSM 2 avec la mise en place de 7 groupes thématiques ou pour 4 d'entre eux nous mettons en pratique la logique de territorialisation évoquée tout à l'heure.

Après l'intervention d'Éric VECHARD, nous examinerons le projet de motion sur la santé mentale, puis nous reviendrons sur le contenu du forum régional du 5 décembre.

Éric VECHARD souligne la nouveauté du contexte général qui découle des décisions qui viennent d'être prises par le directeur général de l'ARS qui ont fait bouger fortement les lignes.

Elles vont se traduire, à très court terme, par le fait que le CTS va devenir réellement une force de proposition en retrouvant la démarche qui avait animé le volet santé du CNR à l'automne 2022. Ceci avec la capacité de contribuer à la définition des priorités dans les politiques ainsi que leurs incidences d'ordre budgétaire.

Comme de renforcer l'exercice des missions du CTS pour ce qui est de la démocratie en santé.

Le débat général qui s'ensuit souligne :

- La nécessité de travailler davantage avec les élus locaux en développant de façon vraisemblablement spécifique l'information à leur intention.
- La nécessité de bénéficier de la participation du CTS au comité départemental de la prévention et de la promotion de la santé. Le document sur les différents axes de travail d'ores et déjà retenus par cette instance est transmis en pièce jointe.
- L'opportunité de revenir à l'esprit du CNR santé, en donnant la possibilité au CTS de participer aux arbitrages d'ordre budgétaire. Éric VECHARD donne son accord à ce sujet.
- La nécessité de réfléchir à l'évolution du fonctionnement du CTS. Pour aller dans le sens d'une approche territoriale plus efficace, il est décidé que les DAC seront systématiquement invitées aux séances du bureau. Ainsi que Philippe LANGUENOU en tant qu'animateur de la CSSM.

Point sur le projet de motion sur la santé mentale

Yves TALHOUARN introduit l'échange sur le projet de motion sur la santé mentale en indiquant qu'avant de débattre sur son contenu, il est opportun de préciser la démarche qu'elle développe.

Le souhait exprimé par la CSSM lors de sa dernière séance et soumis au CTS ce soir est de relayer, à l'échelon de Val-de-Marne la logique de co-construction interinstitutionnelle en y associant le mouvement associatif concerné à partir d'axes de travail qui contribueront à l'amélioration de la situation générale de la santé mentale dans le département.

C'est donc une démarche qui repose sur l'adhésion se fondant sur ce que chacune et chacun pourra apporter, en dépassant, comme indiqué dans le texte, la logique de seule compétence juridique par celle de responsabilité politique au vrai sens du terme.

Ou pour plagier le directeur général de l'ARS, affirmer que celle-ci n'a pas le monopole de la santé, comme le Conseil départemental n'a pas celui de l'action sociale, comme la CPAM n'est pas confinée dans le remboursement des activités des acteurs de la santé.

Une logique de gagnant/gagnant pour la population en quelque sorte comme caractérisée par le PTSM. Pour ceci, si à la suite de notre échange, nous aboutissons à un document qui nous convient, la proposition est de la transmettre au nom du CTS aux différentes institutions concernées en leur proposant de contribuer à cette démarche et, si accord, de définir ensemble les modalités pratiques de ces différentes contributions.

Suite à l'échange qui s'ensuit deux amendements sont adoptés comparativement au texte initial :

- L'ajout d'un paragraphe après le second qui précise que la santé mentale, concept positif, est l'affaire de tous et que la décision prise par le chef du gouvernement lors du discours de politique générale d'octobre, doit se concrétiser en 2025
- L'ajout des établissements hospitaliers et des universités à la liste des institutions concernées.

Le texte ainsi finalisé figure en annexe à ce compte-rendu.

Point sur le Forum « Territoires et Santé » du 5 décembre 2024

S'agissant du forum qui s'est tenu le 5 décembre, à l'initiative de l'ARS, sur le thème des territoires et de la santé, et dont le compte-rendu sous forme des points forts a été diffusé pour cette séance du CTS, Yves TALHOUARN, avant de passer la parole à la salle, émet quelques impressions.

Tout d'abord, la force du caractère concret de l'intervention de Denis ROBIN notamment pour ce qui est du rôle qu'il entend voir jouer aux CTS désormais. A ce titre, mais pas seulement, un projet de fiche de poste concernant le mi-temps affecté au président du CTS mais en réalité au CTS dans son ensemble, a été rédigé et transmis à Matthieu BOUSSARIE il y a quelques jours. Il va être transmis aux membres du bureau du CTS pour avis de leur part à court terme.

Ensuite, le fait que le CTS se tient à la disposition de Denis ROBIN pour la réunion de travail qu'il a évoquée avec chacun des huit CTS franciliens. Cette réunion devrait se tenir au printemps.

Enfin, le constat de la diversité des situations géopolitiques en Ile-de-France qui est aussi la région la plus inégalitaires de la France métropolitaine. L'intervention du préfet de Seine-et-Marne, un des plus grands départements français par sa superficie et ses 507 communes tranche avec notre Val de Marne, ses 245 km², l'un des plus petits de France, et ses 47 communes. S'il y a une logique de territoire, ce qui est incontestable, celle-ci doit être complétée par des approches méthodologiques différentes. Ceci a d'ailleurs été souligné par des intervenants le 5 décembre.

La séance se poursuit et s'achève sur le thème de la déconcentration budgétaire et donc des décisions annoncées par Denis ROBIN et qui seront effectives dès 2025 et lors des années suivantes.

Les crédits dont dispose l'ARS dans le cadre de ce qui sera déconcentré est de l'ordre de 30 millions d'euros à l'échelon de la région, donc une enveloppe de 3 à 4 millions pour le Val-de-Marne, pour l'essentiel des crédits pour la PPS, la PDSA et les aides à l'installation. Ainsi qu'une somme d'un million à la main totale du département dans le cadre des politiques territorialisées.

Il est donc proposé de tenir une réunion spécifique consacrée à l'élaboration du budget 2025 pour le département, associant dans un premier temps le bureau du CTS et la direction de la DD. Cette réunion pourrait se tenir dans un mois.

Les membres du bureau en seront avisés rapidement. Un état des lieux des crédits dont dispose la DD jusqu'ici sur les politiques déconcentrées leur sera transmis ultérieurement.

Les priorités retenues lors de cette réunion ainsi que leurs incidences financières seront ensuite soumises au CTS en séance plénière.

SYNTHESE DES DÉCISIONS PRISES

1. Le projet de motion proposant une mobilisation interinstitutionnelle autour de la santé mentale à l'échelon du Val-de-Marne est adopté par le CTS. La version finalisée de ce texte, intégrant les amendements retenus, figure en annexe à ce compte-rendu.

2. Les documents émanant des travaux à ce jour du Comité départemental de prévention et de promotion de la santé seront diffusés aux membres du CTS (transmis en annexe).

3. En termes d'organisation, les deux DAC ainsi que Philippe LANGUENOU en tant qu'animateur de la CSSM, seront désormais systématiquement invités à participer aux séances du bureau. Ceci anticipe vraisemblablement de nouvelles dispositions découlant tant de l'approche territorialisée que des incidences des décisions prises par la direction générale de l'ARS.

4. Le projet de profil de poste de mi-temps affecté au fonctionnement du CTS sera adressé pour avis aux membres du bureau (fait le 22.12).

5. Dans le cadre des décisions prises par l'ARS en matière de déconcentration budgétaire, il s'avère nécessaire qu'un projet de budget départemental soit élaboré pour 2025. Il y sera consacré une première séance du bureau avec la direction de la DD en tout début d'année. La date est fixée au 30 janvier, les membres du bureau ont été averti par mail le 30/12. D'autres documents, notamment un état des lieux des politiques déconcentrables, leur seront transmis ultérieurement. Les propositions émanant de cette réunion seront soumises ensuite au CTS en séance plénière.

5. Le CTS se tient disponible pour une réunion de travail avec Denis ROBIN à la date qui conviendra à ce dernier. Et selon des modalités définies ensemble préalablement.